



Procès verbal de la réunion du Conseil de DS B3ESTE, le Mercredi 15 Juin

Présents :

Catherine Alliaume, Jean-Louis Bodinier, Marc Bouvy, Christine Chevillon, Jean-Jacques Cornée, Erik Doerflinger, Thierry Fourcaud, Bernard Godelle, Elena Gomez, Arnaud Gregoire, Véronique Hanin, Sylvie Hurtrez-Bousses, Suzanne Jiquel, Yann Leredde, Fleurice Mamberti-Parat, Agnès Masnou, Bastien Merigot, François Rousset, Patrick Seyler.

Représenté/excuse : Anne Charmantier par Catherine Alliaume, Delphine Bosch par Sylvie Hurtrez-Bousses, Brigitte Meyer-Berthaud par Elene Gomez, Agnès Mignot et Yannick Gueguen par François Rousset, Chrystelle Bancon-Montigny et Michel Desarmenien par Marc Bouvy, Gaëlle Viennois par Veronique Hanin, Laurent Dagorn par Catherine Alliaume, Delphine Destoumieux-Garzon, Jacques Mercier.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 10h15.

1) **Approbation du PV de la réunion du 25 Mai 2016.**

Le Conseil approuve à l'unanimité le PV.

2) **Discussion et vote sur le projet de Statuts du DS.**

Plusieurs membres regrettent que certaines modifications proposées par le Conseil lors de sa dernière réunion ont été écartées sans aucune explication, ainsi que l'absence d'un représentant des services centraux pour présenter des explications. Les trois points suivants ont retenu l'attention :

i) La possibilité de donner des procurations à tout autre membre du Conseil et non seulement à ceux disposant de voix délibératives.

On craint que l'accumulation de règles contraignantes sur les procurations ne pose problème, en particulier vu les délais très courts qui ne manqueront pas d'être imposés pour les réunions du Conseil à l'avenir.

La solution proposée serait de supprimer la mention " disposant d'une voix délibérative" à l'article 10, conformément à notre proposition initiale :

Article 10 : Les modalités de représentation des membres

Les membres élus du Conseil empêchés de participer à une séance peuvent se faire représenter par leur suppléant. A défaut, ils peuvent donner procuration à tout autre membre du Conseil.

Les membres de droit du Conseil empêchés de participer à une séance peuvent se faire représenter par la personne de leur choix appartenant à leur structure. A défaut, ils peuvent donner procuration à tout autre membre du Conseil.

ii) la mention que les votes se feront à la majorité absolue et non pas à la majorité simple, là encore conformément à notre proposition initiale :

Article 11 : Les modalités de vote

Les avis, propositions ou consultations du Conseil sont rendus à la majorité absolue des suffrages exprimés.

iii) le Conseil juge la rédaction de l'article 5.4 particulièrement ambiguë. En effet, la dernière version envoyée par la DAGI précise que le conseil émet des avis sur la sélection des Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), mais cette version n'envisage pas explicitement la consultation des Commissions de Section pour le classement des candidatures d'ATER. Le Conseil avait préalablement suggéré d'inclure un paragraphe énonçant les compétences possibles des Commissions de Section, et souhaite fortement y voir incluse cette compétence :

« Le Conseil fait appel à des Commissions de Section mises en place par le département scientifique, dans des conditions précisées par son règlement intérieur, pour établir les propositions de composition des Comités de Sélection, les classements de candidatures d'enseignants chercheurs contractuels, ainsi que les promotions au titre de la « voie locale ». »

Un **vote** d'approbation des Statuts proposés par la DAGI est effectué. Le Conseil **rejette** à l'unanimité ceux-ci.

Un **deuxième vote** est effectué sur une version révisée des Statuts (pièce jointe à ce PV) incorporant les trois corrections mentionnées ci dessus. Le Conseil **approuve** à l'unanimité une telle version révisée.

3) Informations sur les possibles demandes de soutien aux actions du DS.

Il est envisagé de demander une contribution symbolique (500€) de l'université au pôle de compétitivité Avenia (www.pole-avenia.com/). Cependant, il faudrait savoir si d'autres Unités seront intéressées.

La FRB a transmis des informations complémentaires sur les financements reçus par nos UMRs dans le cadre de ses appels d'offres passés (mais excluant les AO de l'ANR que la FRB a soutenu financièrement) : ces financements s'élèvent à 6 282 K€ (cf document joint au PV).

La demande formelle d'une contribution de l'UM à la FRB, d'un montant de 30K€, sera soumise au vote à la prochaine réunion du Conseil.

4) Informations sur la procédure de classement des candidatures à la promotion des EC par voie locale.

Suite à une discussion sur l'interprétation du document de procédure (voté par le CA et transmis par la DRH), le Conseil demande unanimement à son directeur d'organiser une réunion formelle du Conseil Restreint pour classer ces candidatures, avec invitation de représentants des pools d'experts.

5) Information sur les candidatures au poste de sous-directeur (et de représentant RI).

Jean-Jacques Cornée présente sa candidature. Les candidatures restent ouvertes jusqu'au prochain Conseil, où elles seront mises au vote.

J.-J. Cornée est aussi proposé comme représentant RI. Ce point sera aussi mis au vote au prochain Conseil.

6) Information sur les perspectives d'ouverture de poste d'EC au Dept BE pour la prochaine campagne de recrutement (Bernard Godelle).

B. Godelle informe le Conseil concernant deux supports de poste PR dont il espère voir l'ouverture, actuellement en discussion au sein de la FdS : un « chapeau » PR sur le support MCF correspondant au détachement de Céline Spannings, et un support PR qui sera libéré par le départ en retraite de Doyle McKey. Il envisage un poste sur un profil « évolution » assez large, et un poste sur un profil Botanique avec une « coloration » tropicale.

Du point de vue du DS, qui n'a reçu aucun cadre de procédure pour la campagne de recrutement à venir, la discussion sur les profils reste à venir.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 12h.

Pièces jointes :

Chiffrage des financements par la FRB (hors AO de l'ANR que la FRB a soutenu).

Version des Statuts approuvée par le Conseil